



Demande de dérogation mineure

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h 00, mardi le 14 janvier 2025, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 24-16
Nom du requérant :	Keven Larose
Emplacement :	43A-47 avenue Sainte-Cécile
Objet de la demande :	Autoriser la construction d'un garage détaché de 88 m.c. avec des murs de 3.66 mètres de hauteur au lieu de la norme actuelle de 60 m.c. pour la superficie maximale et 3 mètres de haut maximum pour les murs.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20 décembre 2024

Annick Lafontaine
Greffière